

AVIS AU PUBLIC

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, des

Travaux d'abattage de deux arbres sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, sur demande de l'Administration communale de Bettembourg ont été autorisés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Réf : 2026-000423).

Affichage : du 26 mars 2026 jusqu'au 26 juin 2026 inclus.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.

L'abattage aura lieu sur le territoire de la commune de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 23 mars 2026.

Damien NEY
Secrétaire Communal

Jean Marie JANS
Bourgmestre

